

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-74_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

Séance du 11 avril 2024

n°74-2024

OBJET :

Approbation de l'avenant
n°22 à la convention
d'objectifs et de moyens
signée entre la commune de
Miramas et l'association
Comité des Œuvres Sociales
Autorisation donnée à
Monsieur le Maire ou à son
représentant de signer

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON, premier Adjoint**

Etaient présents lors du vote : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI par Martine ARFI
Nadia ALI par Eric MARCHESI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

Ne prend pas part au vote en tant qu'élu intéressé :
VIGOUROUX F

POUR :

33 (29 « Pour Miramas » + 2
« Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Approbation de l'avenant n°22 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Miramas et l'association Comité des Œuvres Sociales – Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens, adoptée par délibération du 29 mars 2007, entre la commune de Miramas et l'association Comité des Œuvres Sociales et en application de son article 3 « Concours financier », il convient d'établir un avenant n°22 à cette convention.

En effet, l'article 3 prévoit que la ville fixera annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant du concours financier qu'elle décidera d'apporter à l'association et qui fera l'objet d'un avenant.

il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°22 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Miramas et l'association Comité des Œuvres Sociales;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération, la convention et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°22 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Miramas et l'association Comité des Œuvres Sociales, joint en annexe.
- **AUTORISE** Madame Anne-Marie GACHON à signer la présente délibération et l'avenant y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/04/2024

Le premier Adjoint
Acte signé le 12 avril 2024
Anne-Marie GACHON